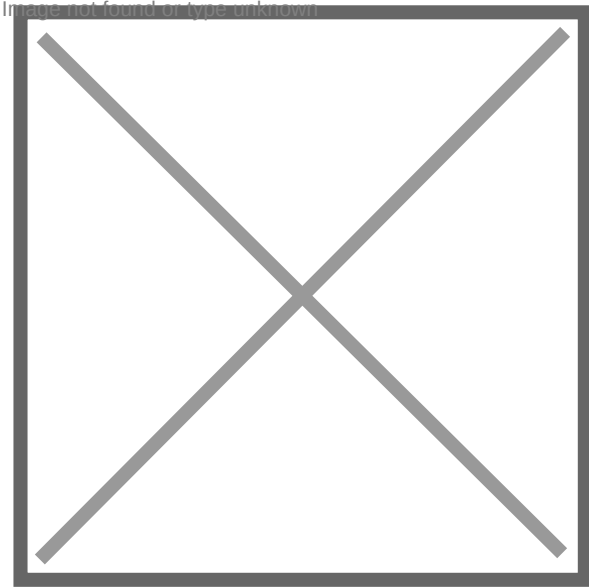




Problème de bien immobilier en indivision

Par **ange22**, le **26/08/2015** à **16:26**

BonjourVoilà une situation. :rnrnEn 2015 je me suis séparée de mon ex conjoint avec qui j'avais acheté en indivision un bien immobilier. Ce dernier à tout fait pour que je quitte cette maison ainsi que mon activité professionnelle qui se trouvait dans une dépendance avec la maison et qui était un commerce. J'ai donc déménagé sous la pression en mars 2015. A plusieurs reprises dans l'année j'ai souhaité que nous mettions en vente pour nous dégager du bien l'un et l'autre mais ce dernier a toujours refusé (a deux reprises) prétextant qu'il voulait garder la maison. Je lui demandait donc par conséquent de passer chez le notaire afin de régler les formalités, ce qui n'a jamais été fait car Monsieur aurait du payer ma part du bien. Aujourd'hui il désire vendre car lui seule paie le crédit de la maison.(je ne payais plus car Monsieur refusait également d'aller chez le notaire pour calculer à juste titre la partie loyer qu'il aurait du me verser pour l'occupation des lieux.) mais maintenant il me force à vendre et a entamer des démarches chez le notaire dont je viens de recevoir un courrier me demandant : quand est ce que je pourrais vider mon local pour la visite et la vente de ma maison, me demande aussi une reponse concernant la somme mise en avant pour la vente de la maison qui n'a été décidé que par Monsieur, bref.... il a également commencé à vider des meubles et autres objets m'appartenant et qui étaient à mon commerce. (Commerce dont j'ai du arrêter l'activité en octobre 2015). Ce qui pour moi signifie que Monsieur a tout fait pour que je ne reçoive rien financièrement du bien, que je perde mon activité et que maintenant nous vendions à perte et de plus est entrain de vider toute les affaires : meubles objets de déco etc de mon activité. Même si je suis d'accord sur le principe de vendre ce bien pour m'en dégager...enfin !! mes questions sont :rnrn- a t-il le droit de jeter toutes mes affaires de mon ancienne activité dans mon local ? ou devrais-je porter plainte pour la perte de tout mon mobilier, mes affaires ?rnrn- ai-je le droit de refuser le prix que le notaire fixe dans son courrier pour la vente et comment cela se passera si je l'averti de mon refus de cette somme ? dois-je d'ailleurs répondre à ce courrier ?rnrn- ou...devrais-je peut être faire une demande de procédure devant un juge pour peut être mettre en avant la mauvaise foi de Monsieur et essayer quand

même d'obtenir un dédommagement pour un bien dont j'ai payé pendant 4 ans. ?rnEn vous remerciant pour les informations dont vous pourriez m'apporter.rnCordialement